



S'engagerà préserver l'**environnement**et la **biodiversité**

S'engager

La Charte **+NATURE** est proposée aux collectivités et aux structures publiques et privées souhaitant s'engager dans une gestion écologique et durable de l'ensemble de leurs espaces extérieurs.

La structure s'engage à :

- réduire les déchets verts,
- · mieux gérer l'eau,
- favoriser la biodiversité locale,
- communiquer en interne et en externe,

Disposer d'une note suffisante pour les actions des quatre thématiques **+NATURE**.

- respecter tous les critères du thème "produits phytosanitaires",
- se mettre en conformité avec toutes ces règles dans le délai prévu pour chaque niveau à compter du jour de la signature.

Diverses solutions techniques sont proposées pour chacune des 4 thématiques **+NATURE**. La réalisation d'une action donne droit à un ou plusieurs "**+**" selon le bénéfice qu'elle entraîne en faveur de l'environnement. C'est le total de ces "**+**" qui permet de valider un niveau.





niveaux de progression

Cette Charte est basée sur 3 niveaux de progression qui permettent d'avancer "pas-à-pas" selon les capacités de la structure engagée.

Retrouver la notice et les actes d'engagement sur : www.fredon.fr

- + de Nature
- + de Biodiversité
- + de respect de l'Environnement

Disposer d'un accompagnement technique



Les collectivités, les structures publiques ou privées signataires de la Charte **+NATURE** peuvent être accompagnées par FREDON dans leur démarche. Un soutien technique et méthodologique est fourni :

- 1. audit des pratiques d'entretien :
 - diagnostic des pratiques actuelles,
 - préconisations de solutions alternatives de gestion et d'aménagement,
 - évaluation du niveau actuel et du niveau atteignable de la Charte,
- 2. rencontre technique sur place pour présenter les éléments de l'audit et des exemples de solutions à mettre en place,
- 3. fourniture du rapport écrit,
- 4. mise à disposition de supports de communication sous format numérique (panneaux, articles, expositions, plaquettes, autocollants...),
- 5. valorisation des actions réalisées par les signataires (site Internet, communications presse...).

Etre labellisé



- ► FREDON assure la démarche de labellisation :
 - visite de contrôle du respect des engagements pris par la structure,
 - constitution du dossier de labellisation présenté au comité national,
 - apport de conseils supplémentaires pour que la structure puisse continuer à évoluer.
- ▶ Une structure labellisée bénéficie des services suivants :
 - possibilité d'utiliser le logo Charte +NATURE du niveau atteint dans tous les documents de communication,
 - diplôme Charte **+NATURE** du niveau atteint,
 - plaque de labellisation Charte **+NATURE** du niveau atteint,
 - communication presse réalisée par FREDON au niveau régional et national.

À noter:

Le label Charte **+NATURE** est acquis pour une durée de 5 ans. A l'issue, une visite de contrôle supplémentaire est nécessaire pour conserver le label.

De plus, si votre structure a déjà atteint l'un des 3 niveaux de la Charte, elle peut être labellisée sans accompagnement technique après visite de contrôle du respect des engagements.

Une charte pour qui?

La charte **+NATURE** s'adresse à toutes les structures publiques ou privées qui disposent d'espaces extérieurs à entretenir :

- communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, conseils départementaux, conseils régionaux...
- · entreprises,
- · bailleurs sociaux,
- établissements de tourisme, établissements de santé, établissements scolaires.
- ...

Pourquoi m'engager dans la charte +NATURE?

Pour avancer vers un entretien des espaces extérieurs de ma structure encore plus respectueux de l'environnement :

- bénéficier de conseils techniques de terrain,
- ▶ être guidé dans ma démarche,
- ▶ valoriser les actions réalisées par ma structure.







www.fredon.fr

Contactez-nous:

Tél.:

Mail: